



**PAYS de
BÉARN**

**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
du Pays de Béarn
Séance du 8 octobre 2020**

*Date de la convocation : 29 septembre 2020
Nombre de délégués en exercice : 58*



Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mohamed AMARA, François BAYROU, Jean-Marie BERCHON, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Claude FERRATO, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Jean LABOUR, Daniel LACRAMPE, Philippe LALANNE, Francis LANSALOT-MATRAS, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Jean-Simon LEBLANC, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Jérôme MARBOT, Fernand MARTIN, Elisabeth MIQUEU, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE, Francis PEES, Charles PELANNE, Jean-Louis PERES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Bernard PEYROULET, Didier REY, Martine RODRIGUEZ, Carine SARRIQUET, Eric SAUBATTE, Monique SEMAVOINE, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Jean-Claude BOURIAT (a suppléé Michel CAPERAN), Jean-Michel DESSERE (a suppléé Xavier LEGRAND-FERRONIERE), Jean-Pierre FAUX (a suppléé Serge CASTAIGNAU), Béatrice JOUHANDEAUX (a suppléé Josy POUHEYTO), Sandrine LAFARGUE (a suppléé Jacques PEDEHONTAA), Guy PEMARTIN (a suppléé Emmanuel HANON).

Etaient excusés :

Michel BERNOS, Claude LACOUR, Jean-Yves LALANNE, Valérie REVEL.

Etaient absents :

Henri BELLEGARDE, Didier LARRAZABAL.

Secrétaire de séance : Michel OLIVÉ

**N°6 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT
A L'AGENCE D'URBANISME ATLANTIQUE ET PYRENEES**

Rapporteur : Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 janvier 2020, le Pays de Béarn a décidé de son adhésion à l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées.

L'AUDAP a pour missions, au service de ses membres, de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement durables, à l'élaboration des documents d'urbanisme notamment de planification territoriale et thématique, et de préparer les projets dans un souci de cohérence et d'articulation des politiques publiques à toutes les échelles territoriales.

L'AUDAP est un outil d'ingénierie partenarial, dont les membres sont majoritairement des collectivités. L'intérêt de l'AUDAP est d'offrir à ses membres une ingénierie implantée durablement à leurs côtés, et de fait, une forte connaissance du territoire, de ses acteurs, de ses enjeux et des politiques qui y sont conduites.

L'AUDAP contribue ainsi à la transversalité entre les différentes démarches engagées pour un même territoire et travaille à l'imbrication des échelles pour la recherche d'une cohérence d'ensemble dans l'intervention des collectivités.

Structure partenariale, l'AUDAP compte des membres de droit (Etat, Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques, Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, Communauté d'Agglomération du Pays Basque), des membres actifs (EPCI et Syndicats mixtes de SCoT, de Mobilité, de Pôle métropolitain...), ainsi que des membres simples, acteurs de la ville et des territoires, organismes chargés d'une mission de service public ou d'intérêt général.

Dans le cadre de l'adhésion du Pays de Béarn, Monsieur le Président siège, de fait, à l'assemblée générale de l'AUDAP.

Il convient de désigner un représentant, qui en cas d'empêchement du Président, pourra participer aux assemblées générales de l'AUDAP.

La candidature de Monsieur Bernard PEYROULET est proposée.

C'est ainsi qu'il est proposé au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir examiner la candidature proposée afin de représenter Monsieur le Président, le cas échéant, au sein de l'assemblée générale de l'AUDAP.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée décide, à l'unanimité, de procéder à un vote au scrutin public.

Monsieur Bernard PEYROULET est désigné, à l'unanimité, afin de représenter Monsieur le Président au sein de l'assemblée générale de l'AUDAP.

Conclusions Adoptées

à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,


François BAYROU